

Le mariage de Julien LE JEUNE DUGUÉ et de Marie Paule de TASCHER de LAPAGERIE 1759

acte trouvé par *Pierre Bardin*,
transcrit par *Bernadette Rossignol* (décembre 2020)

Mr Julien LE JEUNE DUGUÉ, capitaine de cavalerie, habitant demeurant au quartier des Sauteurs de l'île de la Grenade, veuf et commun en biens de feu dame Luce de FLAVIGNY, pour son fils mineur Mr **Louis Julien LE JEUNE DUGUÉ**, mousquetaire du roi, né le 4 février 1739, baptisé le 7 avril à Notre Dame du Bon Secours des Sauteurs de la Grenade, et Messire Joseph Gaspard de TASCHER de LAPAGERIE et dame Marie Françoise BOUREAU de LA CHEVALERIE, demoiselle, demeurant en la ville du Fort Royal, pour **Marie Paule de LAPAGERIE**, demoiselle, leur fille mineure,

de l'agrément de haut et puissant seigneur Louis François marquis de BEAUHARNAIS, chevalier de Saint Louis, capitaine des vaisseaux du roi, général des isles françaises du Vent de l'Amérique, et de la dame de CHATULET son épouse,
de celui de messire Antoine LEFEVRE de GIVRY, chevalier, conseiller du roi, intendant des mêmes îles,

ont arrêté les articles de mariage, en présence

de la part du futur époux

de Louis LE JEUNE chevalier de Saint Louis, commandant au quartier des Sauteurs de la Grenade, habitant y demeurant, son oncle paternel ;

de Mr Thomas ROCHARD, chevalier de Saint Louis, capitaine de cavalerie, habitant de la dite île, son oncle maternel à cause de dame de FLAVIGNY son épouse ;

de Mr Louis LE JEUNE fils aîné, capitaine major de milice au quartier des Sauteurs, son cousin germain paternel ;

de Mr Nicolas LE JEUNE DUFOSSÉ, lieutenant de milice en l'île de la Grenade ;

et de l'agrément de Mr Louis Alexandre LE JEUNE DU SABLON, capitaine réformé de cavalerie et habitant de la dite île ;

de la part de la future épouse

de Mr Joseph Gaspard de TASCHER chevalier seigneur de LA PAGERIE fils aîné son frère aîné, lieutenant des canonnières bombardiers,

de Marie Euphémie Desirée TASCHER de LA PAGERIE, demoiselle, sa sœur (signe Manette),

de Marie Rose TASCHER de LA PAGERIE, demoiselle, sa sœur (signe Rosette),

de Mr LE VASSOR de BONNETERRE, capitaine de grenadiers en cette île,

de Mr Charles Louis CARDON de TERSIL, écuyer, ingénieur du roi et lieutenant réformé du détachement de la marine, servant au Fort Royal,

de Mr Antoine de MEAUSSÉ, chevalier, lieutenant des troupes détachées de la marine,

de Mr Jean Louis MOREAU DESPUITS, capitaine de milice, demeurant en cette ville du Fort Royal,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

et de

Mr Paul Jean Baptiste de MALHERBE, chevalier de Saint Louis, lieutenant de roi et commandant en chef de l'artillerie des îles françaises du Vent de l'Amérique, de Mr Claude AUGIER, écrivain principal de la marine en cette île, de Mr Vincent Louis HOUEL, capitaine major des troupes de milices du bataillon de la Trinité, ami, et enfin du sieur Louis AUDAT, ancien capitaine de milice, bourgeois et armateur de Bordeaux, demeurant en cette ville ces derniers, témoins requis.

Les époux seront communs en biens.

Biens du futur époux :

ce qui lui est échu et non encore reconnu de la succession de sa mère : son père lui donne à valoir sur la dite succession et en avancement d'hoirie sur la sienne future, 300 000 livres et pour cela lui transporte, jusqu'à concurrence de la dite somme, une portion de l'habitation sucrerie nommée Boulogne au quartier du Marquis se la Grenade.

Biens de la future épouse :

30 000 livres en bijoux, hardes, joyaux, sommes de deniers en or et argent, créances et domestiques, provenant de ses épargnes et des libéralités de ses proches.

De tous ces biens il entrera en communauté, de la part du futur 70 000 livres, et de la part de la future 10 000 livres, et le surplus leur demeurera propre.

30 000 livres de douaire préfix ; le survivant prendra par préciput 10 000 livres ; donation viagère mutuelle

MC/ET/XXXV/910

La copie de ce contrat de mariage, passé au Fort Royal de la Martinique, le 21 janvier 1759, par M^e Broussarnior, fait partie des Mélanges de l'étude LXXXV

Rappel : les registres du Fort Royal ne sont conservés aux ANOM que depuis 1763 mais depuis 1679 aux archives de la Martinique. Les minutes de notaires commencent en 1777.

Voir p. 892 de « Les TASCHE de LA PAGERIE, famille de l'Impératrice », GHC 54, novembre 1993, p. 890-897 <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc054/p0890.html>

Et p. 11/12 et 14-16 de « Familles de SUZE, LEJEUNE et de FLAVIGNY (La Grenade, Martinique et Sainte-Lucie) » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2011-art0017.pdf>

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)